

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES**  
**MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE VAL-DAVID**

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 22 novembre 2022 à la mairie située au 2579, rue de l'Église, à 18 h.

**SONT PRÉSENTS**

Dominique Forget	Mairesse
Jean-François Giasson	Conseiller, district 1
Stéphan Schwab	Conseiller, district 2
Carl De Montigny	Conseiller, district 3
Guy Séguin	Conseiller, district 4
Christian Lachaine	Conseiller, district 5
Manon Paquin	Conseillère, district 6

**EST ABSENT**

Stéphan Schwab                      Conseiller, district 2

formant quorum sous la présidence de la mairesse Dominique Forget.

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS**

Sophie Charpentier	Directrice générale et greffière-trésorière
Carl Lebel	Directeur du service juridique

\*\*\*\*\*

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
  - 1.1. Constatation de la régularité de la séance
  - 1.2. Adoption de l'ordre du jour de la séance
  - 1.3. Période de questions spécifiques à l'ordre du jour
2. Règlements
  - 2.1. Règlement d'emprunt 764
3. Levée de la séance

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Après vérification du quorum, la mairesse Dominique Forget ouvre la séance à 18 h.

### 1.1. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Le conseil municipal, avant de procéder aux affaires à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

2022-11-363

### 1.2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Il est proposé par Carl De Montigny

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 22 novembre 2022.

**ADOPTÉE**

### 1.3. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR

Les personnes présentes dans la salle s'expriment sur les sujets spécifiques à l'ordre du jour.

## 2. RÈGLEMENTS

2022-11-364

### 2.1. RÈGLEMENT D'EMPRUNT 764

**ATTENDU QU'**un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 8 novembre 2022 et que le projet de Règlement d'emprunt 764 a été déposé et adopté au même moment ;

**ATTENDU QUE** depuis son adoption, le projet de règlement n'a subi aucune modification.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Guy Séguin

et résolu à l'unanimité

**D'ADOPTER** le Règlement d'emprunt 764.

**ADOPTÉE**

2022-11-365

3. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Manon Paquin

et résolu à l'unanimité

**DE LEVER** la séance extraordinaire du 22 novembre 2022 à 18 h 08.

**ADOPTÉE**

(Signé Dominique Forget)

(Signé Sophie Charpentier)

---

**Dominique Forget**  
Mairesse et présidente d'assemblée

---

**Sophie Charpentier**  
Directrice générale et greffière-  
trésorière